



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL26-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023  
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 32  
30 à la délibération 4  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 4  
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

### **26- AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE RÉSERVE FONCIÈRE EN VUE DE RÉALISER UN PROGRAMME MIXTE DE LOGEMENTS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

La Ville des Herbiers a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour une mission de réserve foncière en vue de réaliser un programme mixte de logements sur le secteur de la Pépinière. Cette mission a fait l'objet d'une convention signée en 2019.

Cette convention nécessite cependant d'être modifiée afin de rehausser l'engagement financier de l'EPF de 950 000 € HT à 1 100 000 €HT.

A cet effet, il est donc proposé d'approuver l'avenant n°1 de la convention de réserve foncière qui va modifier son article n°3 « engagement financier de l'EPF de la Vendée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°30 du Conseil municipal du 8 juillet 2019, portant sur une convention de réserve foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la ville des Herbiers pour la réalisation de programmes de logements sur le secteur de la Pépinière,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention proposé par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

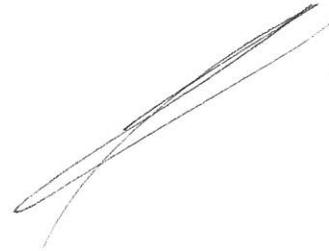
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Angélique BOISSELEAU ne prend pas part au vote):

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de réserve foncière pour la réalisation de programmes de logements sur le secteur de la Pépinière, à souscrire avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- autorise le Maire ou l'adjoint délégué, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Christophe VERONNEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023  
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023